

## Mise en contexte

En vertu de l'article 53.31.14 de la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE), les contributions doivent être établies sur la base d'un Tarif ayant fait l'objet d'une consultation particulière auprès des personnes assujetties. L'Entente d'agrément de ÉEQ stipule que l'organisme doit transmettre à RECYC-QUÉBEC la grille de contributions accompagnée d'un rapport détaillé précisant le résultat de la consultation, les commentaires reçus et la façon dont l'organisme a choisi de les prendre en considération dans l'élaboration de cette grille. Dans le cadre de sa mission, ÉEQ a pour obligation de « développer un projet de Tarif et de le soumettre aux entreprises et organisations assujetties dans le cadre d'un processus de consultation ». Pour chacun des Tarifs, le conseil d'administration de ÉEQ adopte un programme de consultation mettant de l'avant un processus qui se veut transparent, élaboré de façon à rejoindre le plus grand nombre d'intervenants afin de les informer et de les consulter, tout au long des étapes menant à l'adoption ainsi qu'à l'entrée en vigueur du Tarif pour une année donnée. Le processus qui s'amorce pour le Tarif 2019 est le onzième mis en place par l'organisme.

Le Tarif 2019 s'inscrit dans un contexte de marchés de la revente de matières recyclables en crise suivant le banissement des matières plastiques et des fibres par les marchés chinois. Cette crise se répercute sur le système de la collecte sélective et complexifie le processus d'estimation des coûts nets. Le Tarif 2019 a donc été élaboré en suivant de près la situation et en considérant tous les changements survenus au niveau des coûts municipaux, en plus d'une mise à jour de la majorité des intrants. En effet, les coûts à compenser, les taux de récupération, les quantités attendues et les frais de ÉEQ et autres provisions ont été actualisés et, les divers paramètres de la grille de contributions ont été ajustés en conséquence. Les règles du Tarif ont, pour leur part, fait l'objet d'une mise à jour.

**LA CONSULTATION PARTICULIÈRE CHAPEAUTE DIVERS MÉCANISMES DE CONSULTATION, DONT DES RENCONTRES AVEC LES ENTREPRISES ET LES ORGANISATIONS. ELLE PORTE SUR LES RÈGLES D'APPLICATION DES TARIFS AINSI QUE SUR LA MÉTHODOLOGIE D'ÉLABORATION DE LA GRILLE DE CONTRIBUTIONS.**

## Publics cibles

Les personnes assujetties à la LQE sont les entreprises et les organisations propriétaires d'une marque, d'un nom ou d'un signe distinctif qui mettent sur le marché québécois des « contenants et emballages » ou des « imprimés ». Lorsque le propriétaire de marque n'a pas d'établissement au Québec, l'obligation incombe au premier fournisseur au Québec.

Toutes les personnes assujetties à la LQE sont touchées par la consultation particulière et, ce faisant, ÉEQ vise à atteindre le plus grand nombre d'entre elles.

Dans le cadre d'un processus d'élaboration du Tarif, la stratégie de communication utilisée pour rejoindre, sensibiliser, informer et consulter les entreprises et organisations assujetties a recours à un ensemble de médias et de mécanismes.

## Communications de masse

- Infolettre électronique
  - L'infolettre électronique ÉEQ sert de véhicule communicationnel pour faire l'annonce des rencontres de consultation, renseigner sur les mécanismes de consultation et inciter les personnes assujetties à participer au processus de consultation.
  - Considérant le contexte formel de la consultation, tant les entreprises ayant accepté de recevoir des communications de la part de ÉEQ en vertu de la Loi canadienne antipourriel que celles ayant refusé sont informées. Ces dernières ne reçoivent toutefois qu'une seule communication.

- Site Internet
  - Pour faciliter l'accès à l'information des personnes assujetties, pour leur permettre d'adresser à ÉEQ leurs questions et demandes d'information sur les Tarifs et sur la consultation particulière, de commenter les règles d'application des Tarifs et de répondre au questionnaire de consultation, ÉEQ utilise son site Internet [www.eeq.ca](http://www.eeq.ca).
  - Par ailleurs, le site Internet permettra de mettre en évidence les nouvelles en regard de ÉEQ, notamment les rencontres de consultation sur le Tarif.
- Un sommaire présentant la démarche d'élaboration du Tarif
  - Dans le contexte actuel de crise des marchés des fibres et de certaines plastiques, ce sommaire permettra aux entreprises assujetties de prendre connaissance des démarches réalisées par l'organisation pour suivre l'évolution des coûts nets municipaux.
  - Ce document synthèse, publié quelques jours avant la consultation, permet aux entreprises assujetties de prendre connaissance :
    - ✓ Du contexte appuyant l'estimation des coûts nets;
    - ✓ De la démarche d'élaboration du Tarif;
    - ✓ Des taux pour chacune des matières;
    - ✓ Des explications sur les variations de taux.
  - Ce document est directement transmis aux entreprises et organisations qui se sont inscrites aux consultations afin qu'elles puissent en prendre connaissance et préparer leurs questions, s'il y a lieu.
  - Le sommaire est également déposé sur le site Internet de ÉEQ en appui aux autres documents de la consultation (présentation PPT, fichier Excel de la grille de contribution, questionnaire, etc.).
- Questionnaire de consultation
  - Le questionnaire est l'outil de consultation principal. Alors que les autres outils visent à faire connaître les rencontres ou à transmettre les conclusions de ces dernières, c'est au moyen du questionnaire que les personnes assujetties font connaître leur point de vue sur les nouvelles orientations associées aux Tarifs et soumettent leurs commentaires en regard des règles d'application ou de la méthodologie d'élaboration des grilles de contributions afférentes.
  - Afin de recueillir le plus grand nombre de questionnaires possibles, celui-ci est distribué aux personnes présentes physiquement et diffusé en ligne dès la première rencontre de consultation tenue auprès des entreprises et organisations, et ce, pour une période de trois semaines. Il est également transmis aux participants et diffusé par voie d'infolettre au cours de cette période.
- Questions et commentaires
  - Les entreprises et organisations peuvent nous transmettre leurs questions et leurs commentaires dans le cadre des rencontres de consultation ou par voie de lettre si elles ont besoin de préciser leur point de vue.
- Relayers d'information
  - Afin de rejoindre le plus grand nombre possible, ÉEQ fait appel à son vaste réseau de contacts associatifs afin de diffuser l'information auprès du public visé.

### Communications avec les entreprises et organisations assujetties

Dans le cadre de l'élaboration du Tarif, et plus particulièrement en considérant le contexte actuel du marché, ÉEQ met en place différents mécanismes de communication personnalisée avec les entreprises et organisations assujetties ainsi qu'avec leurs représentants associatifs.

- Rencontres individuelles personnalisées

- Des approches personnalisées avec les répondants et les contacts stratégiques des entreprises contributrices les plus impactées par l'introduction de changements tarifaires auront lieu.
  - Des approches personnalisées avec les plus grands contributeurs seront également tenues afin d'informer directement les hauts dirigeants et d'échanger sur les orientations futures de l'organisme.
  - Ces approches s'inscrivent dans une perspective de prévisibilité afin de permettre aux entreprises d'anticiper les changements à venir, de nous faire part des impacts que ceux-ci auront sur leurs opérations et de les accompagner au besoin dans l'ajustement de leurs processus internes.
  - Cette approche communicationnelle est d'autant plus justifiée que nous avons observé une confusion sur les délais d'introduction lors de changement tarifaire avec, notamment, l'élargissement des matières tarifées aux contenants et emballages de courte vie vendus comme produits et aux imprimés vendus comme produits lors du Tarif 2018.
- **Groupe de travail sur le commerce interentreprises**
    - À la demande du conseil d'administration de ÉEQ, la direction a mis sur pied un groupe de travail sur le commerce interentreprises en juillet dernier afin de se pencher sur l'élargissement des matières tarifées aux matières générées par le commerce interentreprises. Compte tenu de la nature du projet, ÉEQ a privilégié la création d'un groupe composé d'entreprises contributrices qui seraient particulièrement touchées par cet élargissement afin de pouvoir bien comprendre les enjeux d'application de cette mesure. L'objectif était de proposer et de valider divers scénarios et d'en analyser les impacts potentiels. Il est à noter que les discussions portaient sur l'élargissement des matières tarifées et non sur l'élaboration de la grille de contributions.
    - À la lumière des discussions tenues dans le cadre du groupe de travail, la permanence de ÉEQ a fait ses recommandations au CA en respect des orientations stratégiques de prévisibilité et stabilité des contributions identifiées par le CA ainsi que du principe d'équité entre les matières et entre les entreprises contributrices privilégiées dans l'élaboration du Tarif.
    - Suivant la décision du CA, ÉEQ poursuivra son plan d'action visant à mesurer rigoureusement les impacts de cet élargissement et de mieux quantifier le nombre d'entreprises nouvellement assujetties et les contributions additionnelles s'y rattachant. Le développement d'outils de déclaration simplifiée sera également mis en oeuvre et une réflexion sur l'identification d'approches communicationnelles ciblées sera initiée.
- **Rencontres de consultation auprès des représentants des entreprises et organisations assujetties**
    - Les rencontres avec les entreprises assujetties constituent une étape majeure et stratégique dans le processus de consultation des entreprises. **Deux rencontres** sont proposées à **tous les représentants** des entreprises et organisations assujetties, et ce, après l'adoption par le conseil d'administration de ÉEQ d'un Tarif 2019 préliminaire.
    - Le but de ces rencontres est de :
      - Informer les entreprises sur la situation et l'évolution de la collecte sélective au Québec;
      - Soumettre, à des fins de consultation, une proposition de Tarif comprenant notamment la tarification par matière ainsi que les règles d'application;
      - Expliquer les démarches ayant mené à l'élaboration des grilles de contributions aux représentants des entreprises et organisations en vulgarisant et ainsi s'assurer de maximiser leur compréhension.
    - Notons que les règles d'application du Tarif 2019 seront publiées sur le site Internet de ÉEQ, dans les deux langues officielles, **une semaine** avant le début des rencontres afin que les participants en prennent connaissance au préalable.
    - Enfin, les fichiers d'élaboration des grilles de contributions seront publiés en français et en anglais suivant les rencontres de consultation.

Les rencontres de consultation particulière pour le Tarif 2019 se tiendront aux dates et lieux suivants :

Montréal - Holiday Inn

Toronto - The Westin Harbour Castle

Le mardi 23 octobre 2018  
10 h 30 à 12 h 30  
En français (webdiffusion simultanée)  
Participation sur place ou par webinaire

Le jeudi 25 octobre 2018  
10 h 30 à 12 h 30  
En anglais (webdiffusion simultanée)  
Participation sur place ou par webinaire

## Orientations pour les Tarifs futurs

Suivant les recommandations du Conseil d'administration de ÉEQ et dans une perspective de stabilisation et de prévisibilité des taux, ÉEQ continuera de se pencher sur l'inclusion des matières visées par le Règlement sur le régime de compensation, mais exclues dans les règles du Tarif de ÉEQ. C'est ainsi que les travaux sur les matières générées par le commerce interentreprises se poursuivront.

L'analyse des impacts des matières sur la chaîne de valeur de la collecte sélective se poursuivra également afin de permettre la révision de la liste des matières de la grille de contribution, des amalgames de taux de matières et, ultimement, l'identification de matières problématiques et perturbatrices. Soulignons que ceci rejoint les discussions au niveau international sur l'écomodulation visant à responsabiliser les entreprises quand aux matières mises sur le marché.

C'est en ce sens que la réflexion sur la considération de nouveaux critères environnementaux se poursuit en outre, afin de développer un programme incitatif encourageant les entreprises à adopter des critères environnementaux dans la conception de leurs contenants, emballages et imprimés.

## Communications de masse sur les orientations futures

Ce processus de consultation s'échelonne sur près d'un an et utilisera les mêmes outils et approches que pour le Tarif 2019 lesquels sont :

- Infolettre électronique;
- Site Internet;
- Questionnaire de consultation (tout au long du processus afin d'avoir une approche incrémentale);
- Questions et commentaires;
- Relayeurs d'information.